

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président,

La mise en œuvre du nouveau réseau de proximité (NRP) de la DGFIP induit une réorganisation des services de la DDFiP du Tarn (mise en place des Services de Gestion Comptable (SGC), déploiement du réseau des Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL), Généralisation de l'Offre de Paiement en Ligne (GOPL), zéro-cash...etc).

Cette réorganisation s'accompagne d'une modernisation et d'une harmonisation des modes de gestion qui sous-tendent la relation ordonnateur/comptable.

Pour réussir cette transition, la DGFIP participe au développement et au déploiement de nouveaux outils et dispositifs à destination des collectivités locales.

C'est pourquoi, afin d'évoquer l'actualité et les principaux chantiers impactant le secteur public local, l'Association des Maires et des Élus du Tarn et la Direction Départementale des Finances publiques du Tarn organisent conjointement, à votre attention, une rencontre sous forme de 3 réunions sectorielles :

- **Le jeudi 7 octobre à Saint Salvy de la Balme**
- **Le mardi 12 octobre à Saint Lieux Les Lavaur**
- ~~Le jeudi 14 octobre~~ **Le Lundi 18 octobre à Blaye les Mines**

Ces rencontres ouvertes aux élus, mais également aux secrétaires de mairie et agents en charge des finances, s'articuleront en deux parties :

La matinée sera consacrée à une **réunion d'information générale (de 9h30 à 12h), ouverte à tous**, au cours de laquelle seront notamment évoqués les sujets relatifs :

- à la dématérialisation et à la modernisation des moyens de paiement,
- à l'Espace Numérique Sécurisé Unifié (ENSU),
- à la DSN,
- ainsi qu'au déploiement du nouveau référentiel M57.

Comme vous en a, sans doute, informé votre comptable ou votre CDL, s'il a déjà été mis en place sur votre EPCI, la nomenclature M57 constituera l'instruction budgétaire et comptable commune à un très large spectre d'entités publiques locales. Au 1^{er} janvier 2024, toutes les entités publiques locales, à l'exclusion des EPS et EPSMS (M2_) et des SPIC (M4), appliqueront ce nouveau référentiel.

Un droit d'option pour l'adoption anticipée du référentiel M57 a été ouvert. Certaines collectivités du Tarn ont d'ores et déjà choisi de l'appliquer dès le 1^{er} janvier 2022.

L'après-midi sera ainsi consacrée à une **réunion de travail (de 13h30 à 16h30) à destination des collectivités ayant opté ou fait part de leur intention de basculer à la M57 au 1^{er} janvier 2022, incluant les collectivités participant à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) (vague 2 et 3).**

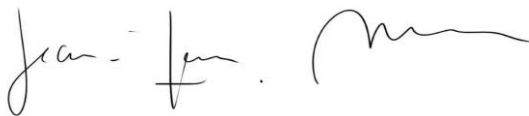
D'autres réunions traitant de ce chantier majeur seront naturellement organisées pour l'information des collectivités basculant à des dates ultérieures.

Pour une meilleure organisation, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire directement à l'adresse mail suivante : laurence.payrastre@maires81.asso.fr ou par téléphone au 05.63.60.16.39.

Par ailleurs, afin de garantir la sécurité de tous, l'ensemble des protocoles en vigueur sera appliqué (Port du masque, désinfection, le cas échéant, vérification du pass sanitaire...).

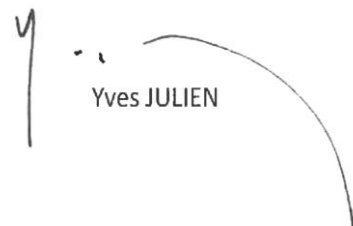
Comptant sur votre présence, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Le Président de l'Association des Maires et des
Elus locaux du Tarn,



Jean-Marc BALARAN

Le Directeur départemental des Finances
Publiques du Tarn,



Yves JULIEN